

# Revenus agricoles (1) Bénéfices agricoles

## DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 29 janvier 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

## DUREE

1 journée de formation de 7 heures : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

## INTERVENANT

**Julien Forget**

Avocat associé au cabinet Teresa

## OBJECTIFS

- Connaître le champ d'application des bénéfices agricoles
- Connaître les spécificités des modes de détermination des bénéfices agricoles
- Connaître les dispositifs d'optimisation des bénéfices agricoles

## PROGRAMME

### I. CHAMP D'APPLICATION DES BENEFICES AGRICOLES

- A. Définition des Bénéfices agricoles
- B. Limites avec les autres catégories
  - 1. Revenus accessoires
  - 2. Réforme théorie du bilan

### II. DETERMINATION DU RESULTAT

- A. Immobilisations
  - 1. Inscription
  - 2. Evaluation
- B. Stocks / évaluation
- C. Aides DPB

### III. DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- A. Déduction Pour Investissement / Déduction Pour Aléas

- B. A-valoir social
- C. Etalement revenus exceptionnels
- D. Abattement jeunes agriculteurs
- E. Moyenne triennale
- F. Défis agricoles

#### IV. PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES / MECANISMES D'EXONERATION

- A. Rappels principaux dispositifs
- B. Spécificité article 151 septies et sociétés civiles agricoles

### MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

**Philippe GONOD**, secrétariat des formations de Droit rural

**Courriel : [philippe.gonod@u-bourgogne.fr](mailto:philippe.gonod@u-bourgogne.fr)**

**Tel : 03 85 21 94 22**

Site universitaire de Mâcon  
Université de Bourgogne  
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

### TARIFS

Coût de la formation : 300 € TTC